



NOTRE DOSSIER: GILETS JAUNES, SIX MOIS DE RÉVOLTE DES OUBLIÉS REPORTAGE

## Au tribunal, un gilet jaune face à la suppléante de Castaner

Laurent Vicente, figure des « gilets jaunes » des Alpes-de-Haute-Provence, a passé quatre nuits en prison, aux Baumettes. En cause : la plainte de la suppléante de Christophe Castaner qui l'accusait de menaces répétées. Finalement, après une audience où deux mondes se sont fait face, le tribunal a prononcé la relaxe.

Rémi Carayol

8 mai 2019 à 18h57

---

**M**ardi 7 mai, Laurent Vicente a le visage encore plus marqué que d'habitude. Charpentier-couvreur-zingueur vivant du RSA et de quelques boulots irréguliers dans la vallée de la Durance, entre Sisteron et Manosque, ce quadragénaire vient de pénétrer dans le box des accusés, dans la salle d'audience du tribunal de Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence). Il revient de la prison des Baumettes, à une heure et demie d'ici, à Marseille, où il a passé ses quatre dernières nuits.

Celui qui s'est imposé, par sa verve et son impertinence, comme une figure des gilets jaunes dans le département, est jugé en comparution immédiate pour deux infractions : acte d'intimidation pour obtenir d'un élu qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de sa fonction ; et provocation non suivie d'effet à commettre un crime. L'affaire est grave : il encourt dix ans de prison et 45 000 euros d'amendes.

La plainte émane d'Emmanuelle Fontaine-Domeizel (45 ans), députée LREM issue des rangs socialistes, et élue en 2017 dans la deuxième circonscription des Alpes-de-Hautes-Provence, le fief de Christophe Castaner, le ministre de l'intérieur dont elle est la suppléante. Il y a deux ans, Castaner, qui savait qu'il entrerait dans le gouvernement, l'avait choisie notamment pour affaiblir localement son ancien parti, le Parti socialiste (PS).

Emmanuelle Fontaine-Domeizel ne dispose pas d'un poids politique très grand dans le département, mais son père, Claude Domeizel, ancien maire d'une petite ville et ex-sénateur socialiste, si. Il est d'ailleurs là au procès, aux côtés de son épouse et de son vieil ami Michel Pezet. L'ancien président de la région (1981-1986), une vieille figure du PS à Marseille, est venu en personne défendre celle qu'il surnomme « Manou » et qu'il connaît « *depuis qu'elle est née* », dira-t-il lors de sa plaidoirie.

Est-ce pour cette raison que le parquet n'y est pas allé de main morte avec Vicente ? Avant d'être envoyé en détention préventive aux Baumettes, le gilet jaune, dont le casier judiciaire ne comporte qu'une condamnation pour conduite en ayant consommé un stupéfiant, avait subi une garde à vue de deux jours, à Sisteron tout d'abord, puis à Digne. Au cours du procès, le procureur de la République se montrera bien plus sévère dans ses jugements que la députée elle-même, émue et toujours ouverte au dialogue.

Emmanuelle Fontaine-Domeizel accuse Laurent Vicente de l'avoir menacée, ou tout du moins intimidée, elle et sa famille, à deux reprises. Le 29 mars tout d'abord. La députée participe à une rencontre avec des élèves dans une école de Sisteron. Lorsqu'elle en sort, cinq ou six gilets jaunes, dont Vicente, l'attendent. La députée et le charpentier ont déjà eu l'occasion de se rencontrer, quelques semaines plus tôt, lors d'une réunion publique

organisée à Seyne-les-Alpes dans le cadre du « Grand débat national ».

Vicente lui avait dit, sans prendre de gants comme souvent, ce qu'il répète depuis des mois à tous les députés du 04 (*comme ici avec Delphine Bagarry*) et du 05 (*ici avec Pascale Boyer*), à savoir qu'ils ne représentent qu'eux-mêmes, qu'il faut en finir avec la démocratie représentative et qu'il est urgent de revenir au principe « un homme une voix ».

À Seyne-les-Alpes, il lui avait tendu un acte fictif de destitution. L'échange avait été vif, sans plus. À Sisteron, il a tourné court. « *M. Vicente était agressif*, a expliqué la députée à la barre. *Il s'est rapproché de mon visage, et il a dit une phrase qui m'a choquée. Il m'a dit : "Vous nous aurez toujours sur votre dos, il n'y a qu'avec la gendarmerie et la police que vous serez en sécurité." J'ai demandé s'il s'agissait d'une menace. Saisie par la peur, je n'ai pas entendu la réponse. Il était très près de moi.* »

Vicente expliquera plus tard qu'il s'agissait d'un constat : « *J'avais dit la même chose à Mme Bagarry, qu'il fallait se méfier de la folie des peuples et que toutes les révolutions étaient violentes.* » Selon lui, il n'était pas cordial ce jour-là, mais pas agressif non plus, et il n'était pas collé au visage de la députée. Un instituteur présent lors de l'altercation a affirmé, dans un témoignage écrit et signé évoqué par l'avocat de Vicente, M<sup>e</sup> Didier Barault, qu'une distance de 5 à 6 mètres séparait les deux individus.

Deuxième acte quelques jours plus tard, le 21 avril, lundi de Pâques, devant le domicile de la députée. La veille, Vicente a appelé sur son compte Facebook les gilets jaunes à aller manifester chez les députés de son département pour leur montrer comment ils étaient traités par les forces de l'ordre, et pour qu'eux aussi, respirent les gaz lacrymogènes. Quelques semaines plus tôt, une manifestation des gilets jaunes avait été violemment réprimée par les forces de l'ordre à Manosque. « *Ils vont s'en prendre plein la gueule, leur famille aussi* », écrit Vicente.

Dans une vidéo postée sur la chaîne YouTube de son association, Les abeilles citoyennes, créée dans la foulée de la contestation des gilets jaunes, on le voit devant la maison de la députée, crier et citer la Constitution française avec quelques camarades en gilets jaunes. Aucune violence n'a été constatée ce jour-là, si ce n'est celle d'avoir gâché la fête de Pâques des Domeizel et de leurs voisins.

La députée LREM, dont l'adresse a été divulguée sur les réseaux sociaux, dit avoir été heurtée par cette manifestation. « *Derrière la députée, il y a une mère de famille. Je n'ai pas accepté de voir qu'on pouvait agresser ma famille* », a-t-elle dit à la barre. Pour Vicente, il s'agissait une fois de plus de « *se faire entendre* » et de « *montrer que la contestation est toujours là* ». Il se dit non violent, assure qu'en aucun cas il n'aurait appelé à exercer des violences physiques contre la députée, et affirme, comme ses proches, que ses actes le prouvent depuis six mois. Derrière sa vitre en verre, le quadragénaire admet cependant qu'il n'avait pas perçu l'émotion qu'une telle intrusion pouvait susciter.

Ce 7 mai au tribunal de Digne, deux mondes que tout oppose, surtout depuis quelques mois, se sont regardés en chiens de faïence durant les trois heures qu'ont duré les débats. D'un côté, la bourgeoisie locale représentée par l'avocat de Fontaine-Domeizel, lui-même ex-député, à l'aise en ce lieu solennel, au vocabulaire châtié, qui ne cessera, au cours des échanges, de donner sa propre définition de ce que sont la démocratie et la République.

M<sup>e</sup> Pezet ne s'attardera pas sur les éléments de droit et mettra l'accent sur la valeur politique de ce procès. Il affirmera d'un ton péremptoire que non, « *ce pays n'est pas près de vivre une révolution* », et que le mouvement des gilets jaunes, « *sympathique au début* », a été « *infiltré* » par des consciences moins naïves que les initiateurs du mouvement pour qui, il l'admet, « *la vie est dure* ».

De l'autre, des dizaines de gilets jaunes venus soutenir « Laurent », avec leur colère difficilement tue, surtout lorsque la connivence entre le procureur et la partie civile leur semblera évidente. Ceux-là n'ont que faire des cours d'éducation civique administrés par les hommes de droit. Comme le fera remarquer l'avocat de la défense en s'adressant au procureur de la République, juste avant de lui conseiller de relire un certain Karl Marx, en France comme ailleurs, « *la liberté n'est pas la même pour tout le monde* ».

À l'unisson de M<sup>e</sup> Pezet, le procureur a défendu la démocratie représentative que veut remettre en cause Laurent Vicente, et a cité en exemple les acquis de la Révolution de 1789 et des Lumières. Il a requis douze mois de prison assortis du sursis avec mise à l'épreuve et, détail qui a heurté dans la salle, obligation de justifier d'un travail.

Finalement, le tribunal a prononcé la relaxe pour les deux chefs d'inculpation. Laurent Vicente a été libéré le soir même, après avoir récupéré ses affaires aux Baumettes. Il y a passé trois jours et quatre nuits pour rien. Mais il doit savoir une chose : après avoir lu le jugement, la présidente lui a dit qu'il était « *à la limite* », et que la prochaine fois, si prochaine fois il devait y avoir, cela ne finirait peut-être pas aussi bien. Un avertissement qui n'a pas pleinement satisfait le parquet, lequel a fait appel.

**Rémi Carayol**

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Stéphane Alliès et Carine Fouteau

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdron, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

**Rédaction et administration** : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : Société Editrice de Mediapart

**Abonnement** : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.